

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Nathalie Caron | Numéro de permis 2009714 | Date d'inspection Le 16 avril 2025 | |
| Nom de l'établissement Passe-Port 5-12 | | Numéro de téléphone (506) 739-6330 | |
| Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. | 21 | 02 mai 2025 | |
| Commentaires : Les activités doivent être planifiées et documentées, par exemple dans un calendrier, carnet de planification, etc. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 02 mai 2025 | |
| Commentaires : La copie du certificat de RCR dans un des dossiers d'une employée est manquant. La copie devra être ajoutée au dossier lorsque reçu. | | | |

| |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 16 avril 2025 en p.m.. La halte respecte le ratio lors de ma visite. J'observe la collation, des jeux libres et des jeux dans le gym. Les enfants ne vont pas à l'extérieur puisqu'il pleut cet après-midi. Les dossiers des employés ont été vérifiés. Ceux-ci sont conformes. Il ne faut pas oublier de faire le renouvellement du dossier d.s. et vérification du casier judiciaire et secteur vulnérable pour l'exploitante et une employée d'ici juillet 2025. Le parc de l'école est utilisé. Des vérifications sont faites chaque mois. Un suivi sera fait concernant les non-conformités.</p> |
|---|

original signé par
Geneviève Abud

Le 16 avril 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nathalie Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 avril 2025

Date